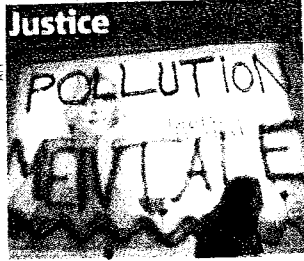


MÉTRO (PARIS)
10-1-2007



Une fois par mois, les Déboulonneurs "barbouillent" des affiches.

Les antipubs jouent les rebelles

ACTION. Alors que sept militants antipublicité encourrent 75 000 euros d'amende et cinq ans de prison pour avoir participé à une opération de désobéissance civile en octobre, le Collectif des déboulonneurs a annoncé hier qu'il poursuivrait ses actions coups-de-poing. Le procès qui a lieu vendredi au tribunal correctionnel de Paris ne les empêchera en effet pas de barbouiller à nouveau des panneaux publicitaires, le 26 janvier, à 19 heures, au métro Quatre-Septembre. "On assume complètement nos actes, confie Nicolas Hervé, membre du collectif, et tant qu'un débat national sur la pollution de l'espace public n'aura pas lieu, nous continuerons. On réclame notamment la création d'une nouvelle loi réduisant la taille des affiches."

JULIE DUQUENNE

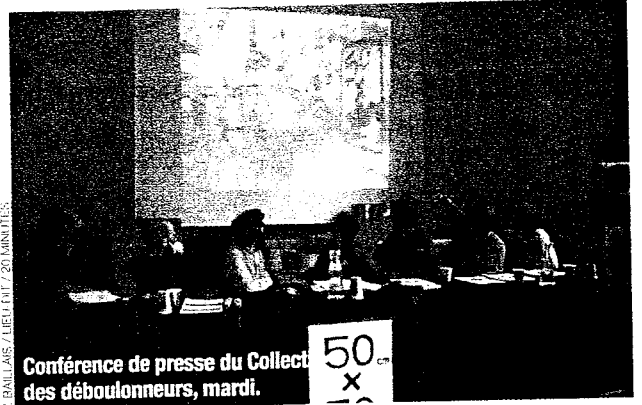
FRANCE-SOIR
13-1-2007

Anti-pub jugés

Le procureur de la République de Paris a requis hier 500 euros d'amende avec sursis contre sept personnes poursuivies pour avoir badigeonné de peinture deux panneaux publicitaires devant la gare d'Austerlitz, à Paris, en octobre. Poursuivis pour dégradation volontaire en réunion, ils encourrent jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75.000 euros d'amende. Le jugement a été mis en délibéré au 23 février.

20 MINUTES (PARIS) 12-1-2007 Sept militants antipub en procès

Combien coûte un barbouillage ? Sept militants antipublicité du Collectif des déboulonneurs comparaissent ce matin devant le tribunal correctionnel de Paris pour avoir peinturluré des panneaux en octobre devant la gare d'Austerlitz. En théorie, ils risquent cinq ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende. Mais aucun ne pense écoper d'une telle peine, car leur délit sera sûrement « requalifié en "dégradation légère" ». avance Alexandre Baret, prévenu et cofondateur du collectif. L'afficheur Clear Channel s'est porté partie civile et réclame 358 € de dommages et intérêts pour le nettoyage des panneaux. Représentés par François Roux, avocat de José Bové, quatre des sept militants seront également jugés pour un autre délit : ils ont refusé de donner leurs empreintes di-



gitales et d'être photographiés au moment de leur interpellation, ne se considérant pas comme des criminels. Les déboulonneurs ne sont pas violents mais font appel à la désobéissance civile. A chaque fin de mois, des opérations de barbouillage sont organisées. Armés de pinceaux et de peinture, ils se laissent volontiers arrêter par les forces de l'ordre, pourvu que le coup soit médiatisé.

Bien au-delà du procès, c'est une réflexion au niveau national que veulent engager ces militants. Une prise de conscience sur la pollution visuelle dans les villes de France. Les déboulonneurs revendiquent surtout la limitation des affiches publicitaires au format 50 x 70 cm. D'après eux, de nombreux panneaux d'affichage sont illégaux à Paris.

William Molinié

LE PARISIEN 11-1-2007 Un vrai procès pour les antipub

LES DÉBOULONNEURS vont enfin avoir droit à ce qu'ils attendent depuis longtemps : un procès. Demain, à 9 heures précises, sept membres de ce collectif antipub vont être jugés au tribunal correctionnel de Paris pour avoir tagué des panneaux publicitaires devant la gare d'Austerlitz, le 28 octobre. L'afficheur, Clear Channel, s'est constitué partie civile et réclame 358 € de dommages et intérêts pour le nettoyage de ses panneaux.

Le collectif lutte depuis plus d'un an contre l'affichage publicitaire, car il juge sa place excessive dans nos villes. Chaque dernier vendredi du mois, plusieurs dizaines de militants se donnent rendez-vous dans un lieu tenu secret jusqu'à la dernière minute pour barbouiller des panneaux. Ils le font à visage découvert dans l'intention manifeste de se faire arrêter par les policiers, se retrouver devant les juges et faire de leur comparution un procès public contre le système publicitaire. Ce collectif demande que les dimensions de l'affichage ne dépassent pas celui demandé pour l'affichage associatif, soit 50 sur 70 cm.

G.D.

POLITIS
18-1-2007

La pub en procès

Ils ont réussi leur opération, les sept « déboulonneurs » parisiens en procès pour avoir badigeonné des pubs le 28 octobre : l'audience a viré au débat sur la légitimité de la désobéissance civile. « Les Enfants de Don Quichotte étaient à la limite de la légalité, non ? », interroge François Roux, avocat spécialisé dans ces causes. L'idée que la publicité soit reconnue comme une agression est peut-être en train de gagner du terrain... Prochain barbouillage le 26 janvier.
<http://deboulonneurs.org>